Quelques règles à respecter au sein du dojo

 ***Responsabilité du club***

***1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.******2. En cas de problème survenu lors du trajet parking - Dojo ou Dojo - parking, le club ne peut être tenu responsable.******3. Les enfants doivent arriver à l'heure à leurs cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.******5. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.******6. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.***

***Règles de sécurité et d'hygiène***

***1. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.******2. Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami.******3. Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires et des douches sont à disposition.******4. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles.******5. Les cheveux long doivent être attachés par un chouchou (les barrettes sont interdites ou autre moyen métallique).******6. Sont interdits sur le tatami :
- tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, percing...),
- les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.***

Planète-judo-Toury-Janville